

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Procès-verbal Séance du 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, M. BERTOT Mathieu (arrivé à 19h40 – point 3), Mme MUNIER Delphine, Mme GEFFRELOT Anne, Mme FLAUX Bénédicte, Mme CRUBLET Stéphanie, M. LAMBERT Richard, M. GANCHE Alexis, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey

Absents excusés ayant donné procuration : Mme DERRIEN Audrey a donné procuration à Mme MUNIER Delphine, Mme BERTOT Ségolène a donné procuration à M. BERTOT Mathieu, M. DERRIEN Kyllian a donné procuration à Mme GEFFRELOT Anne

Secrétaire de Séance : Mme GEST Céline

Date de convocation : 26 mars 2026

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des procès-verbaux : séances du 03 mars 2026 et du 22 mars 2026
2. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et composition
3. Création des commissions communales et composition
4. Désignation d'un délégué au Conseil d'Ecole
5. Désignation d'un délégué au SAGE
6. Désignation d'un représentant au SDE35
7. Désignation des représentants au Syndicat des Eaux de Beaufort
8. Désignation d'un élu et d'un agent délégués au CNAS
9. Demande de subventions et acquisition d'un panneau d'informations lumineux
10. Budget Commune : décision modificative
11. Suivi des projets touristiques, saisonniers et culturels
12. Questions diverses

1. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 03 mars 2026 et du 22 mars 2026.

2. **Délibération n° 2026-021** - **Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et composition**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu l'article 22 du Code des Marchés publics ;

Le maire propose aux membres du conseil municipal de désigner des élus pour siéger au sein de la Commission d'Appels d'Offres (CAO), chargée de procéder à l'attribution des marchés publics formalisés, après ouverture des plis et analyse des offres des entreprises. Cette commission est constituée, à titre principal, d'élus qui sont les seuls à avoir voix délibérative : il doit y avoir autant de titulaires que de suppléants désignés. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Pour la commune, la commission comprend un président qui est le maire, ainsi que trois membres titulaires et trois membres suppléants, qui sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Le suppléant est le suppléant d'une liste et non d'une personne ou de la commission : ainsi, aucune nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres n'a lieu, tant qu'un suppléant peut remplacer un titulaire.

Considérant qu'au titre de l'article L.212-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin M. le maire invite les élus à faire acte de candidature : sont déclarés candidats :

- membres titulaires : Mathieu Bertot, Didier Gollandeau, Xavier Delaunay

- membres suppléants : Bénédicte Flaux, Richard Lambert, Alexis Ganche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret

PROCEDE au vote à mains levées

DESIGNE, avec 13 voix pour, les candidats ci-dessous recensés comme membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Membres titulaires : Mathieu BERTOT, Didier GOLLANDEAU, Xavier DELAUNAY

Membres suppléants : Bénédicte FLAUX, Richard LAMBERT, Alexis GANCHE

Arrivée de M. Bertot à 19h40

3. Délibération n° 2026-022 - Création commissions municipales et désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, M. le maire propose au conseil municipal de créer huit commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Il propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

M. le maire propose aux conseillers de créer des comités consultatifs composés de citoyens qui pourraient venir en appui sur certaines commissions

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au bulletin secret et de voter à mains levées

Article 1 - ADOPTE la liste des commissions municipales suivantes :

- Commission finances
- Commission travaux/urbanisme/DPM littoral/environnement/sécurité
- Commission affaires sociales, santé
- Commission associations, jeunesse et sports
- Commission tourisme et culture
- Commission affaires scolaires et périscolaires
- Commission cadre de vie, commerces, marchés, fêtes et cérémonies
- Commission communication

Article 2 - Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, DESIGNÉ, à l'unanimité, au sein des commissions suivantes :

1 – Commission finances : Didier Gollandeau, Audrey Derrien, Mathieu Bertot, Delphine Munier, Anne Geffrelot, Bénédicte Flaux, Stéphanie Crublet, Ségolène Bertot, Richard Lambert, Alexis Ganche, Kyllian Derrien, Céline Gest, Xavier Delaunay, Audrey Berest

2 - Commission travaux/urbanisme/DPM littoral/environnement/sécurité :

Didier Gollandeau, Richard Lambert, Bénédicte Flaux, Mathieu Bertot, Xavier Delaunay

Sur proposition de M. le maire, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un comité consultatif composé de :** Arnaud Munier, Lauren Guillaume, Sylvie Cogrel, Patrick Bain, Vincent Frain

3 – Commission affaires sociales, santé :

Alexis Ganche, Anne Geffrelot, Delphine Munier, Céline Gest

Sur proposition de M. le maire, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un comité consultatif composé de** : Blandine Aillet, Sophie Frain, Jean-Fred Dhoye, Catherine Bourgain, Eric Levavasseur

4 – Commission Associations, jeunesse et sports :

Delphine Munier, Kyllian Derrien, Audrey Derrien, Didier Gollandeau, Ségolène Bertot, Stéphanie Crublet, Audrey Berest

Sur proposition de M. le maire, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un comité consultatif composé de** : Arnaud Munier, Sylvain Fagnière, Claudine Maheu

5- Commission tourisme et culture :

Bénédicte Flaux, Anne Geffrelot, Mathieu Bertot, Didier Gollandeau, Ségolène Bertot, Killian Derrien, Delphine Munier, Audrey Berest

Sur proposition de M. le maire, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un comité consultatif composé de** : Morgane Etes, Vincent Frain, Pascal Loisel

6- Commission affaires scolaires et périscolaires :

Audrey Derrien, Anne Geffrelot, Stéphanie Crublet, Delphine Munier, Kyllian Derrien, Alexis Ganche

Sur proposition de M. le maire, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un comité consultatif composé de** : Gilles Bourgain, Aurélie Diez, Louna Lainé

7- Commission cadre de vie, commerces, marchés, fêtes et cérémonies :

Delphine Munier, Ségolène Bertot, Audrey Derrien, Kyllian Derrien, Bénédicte Flaux, Anne Geffrelot

Sur proposition de M. le maire, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un comité consultatif composé de** : Véronique Carenzi, Jean-Fred Dhoye

8- Commission communication :

Audrey Derrien, Bénédicte Flaux, Anne Geffrelot, Ségolène Bertot, Richard Lambert

Sur proposition de M. le maire, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un comité consultatif composé de** : Elizabeth Martinez, Sylvain Fagnière

Article 3 – DESIGNÉ, à l'unanimité :

- commission listes électorales :

3 conseillers de la liste majoritaire : Ségolène Bertot, Stéphanie Crublet, Kyllian Derrien

2 conseillers de la seconde liste : Céline Gest, Xavier Delaunay

- Conseil de Vie Sociale du Mascaret : 1 représentant : Ségolène Bertot

- **1 correspondant Défense** : Mathieu Bertot
- **Délégués au Conseil d'école** : Frédéric Le Grand et Audrey Derrien

4. Délibération n° 2026-023 - Désignation d'un représentant communal candidat pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

La Commission Locale de l'Eau (CLE) assure l'élaboration et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. C'est un organe fort de concertation et de décision pour les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques de notre territoire.

Suite aux élections municipales de 2026, la composition de la CLE doit être renouvelée.

Un appel à candidature est lancé auprès des communes pour que chaque conseil municipal désigne un représentant communal candidat pour siéger dans le collège des collectivités territoriales (1^{er} collège) de la CLE afin de participer aux débats et aux décisions de l'assemblée. Ce représentant n'est pas impérativement le Maire mais peut être un adjoint ou un conseiller en charge de l'environnement ou de l'aménagement du territoire.

Cette candidature sera ensuite transmise à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF35) chargée de proposer à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine une liste des représentants des maires et des représentants des établissements publics intercommunaux. Les représentants communaux non retenus par l'AMF35 seront néanmoins invités à assister aux séances de la CLE (sans voix délibérative).

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER M. Mathieu BERTOT, adjoint au maire**, comme représentant communal candidat pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Délibération n° 2026-024 - Désignation d'un représentant communal pour le Syndicat Départemental d'Energie 35

Présentation des missions du SDE35 :

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la

transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1^{er} mars 2010, les 332 communes du département.

Le SDE35 est l'Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les **représentants communaux**, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque commune, le **représentant communal** est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Sur ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ile-et-Vilaine ;

Considérant que le rôle du/de la représentant.e communal rappelé ci-dessus :

Considérant qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE M. GOLLANDEAU Didier comme représentant communal auprès du SDE35 pour le mandat à venir.

6. Délibération n° 2026-025 - Désignation d'un représentant communal pour le Syndicat des Eaux de Beaufort

Le Syndicat des Eaux de Beaufort assure, pour le compte des membres qui lui ont transféré, la compétence d'alimentation publique en eau potable. Le syndicat assure ainsi tous investissements en équipements nécessaires à l'exécution des missions et au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Conformément aux dispositions des articles L.5721-2 et suivants du CGCT, ainsi qu'aux statuts du syndicat, chaque commune, située sur le territoire des Eaux de Beaufort, dispose de deux représentants au sein du comité syndical : un titulaire et un suppléant.

Le conseil communautaire de l'établissement intercommunal de rattachement procédera à la désignation des délégués parmi ses membres et ceux des conseils municipaux, puis transmettra la délibération au syndicat. Une fois le comité syndical établi, ce dernier élit parmi ses délégués, un bureau composé d'un président de de vice-présidents.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE :

Titulaire : Frédéric LE GRAND

Suppléant : Richard LAMBERT

7. Délibération n° 2026-026 - Désignation délégués au CNAS

La commune est adhérente au CNAS, organisme d'œuvres sociales pour les agents. Ainsi, le personnel bénéficie d'un large éventail de prestations.

Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans. Conformément à l'organisation paritaire de cette association, le conseil municipal est invité à désigner un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE :

Déléguée élue : Ségolène BERTOT

Déléguée agent : Christelle NARME

M. GOLLANDEAU précise qu'il existe d'autres organismes, tel que le COS du Pays de Saint-Malo, et qu'il serait intéressant de comparer les prestations et tarifs.

8. Délibération n° 2026-027 - Acquisition d'un panneau d'informations lumineux : demandes de subventions

M. Gollandeau présente au conseil la possibilité d'installer un panneau d'information lumineux qui est un dispositif numérique utilisé pour diffuser des informations officielles et fiables aux citoyens, améliorant ainsi la communication municipale. Il développe les 3 vocations principales d'un tel dispositif :

- alerte à la population
- dématérialisation de l'affichage des infos légales
- développement touristique

A la demande de M. BERTOT, M. Gollandeau donne le coût d'un tableau, soit 14 900.00 € HT, avec 2 options levables. Il précise qu'avec les différentes subventions, le reste à charge de la commune pourrait s'élever à 2 500.00 €.

Mme GEST demande s'il s'agit d'un tableau 1 ou 2 faces. M. GOLLANDEAU précise qu'il s'agit d'un tableau type totem tactile, 1 face, accès PMR, dimensions 0.73ml large * 1.75ml ht.

Mme BEREST demande le coût de la maintenance et s'il s'agirait d'un panneau solaire. M. GOLLANDEAU précise que le modèle dont il a pris les caractéristiques n'est pas solaire, et ne supporte pas de coûts de maintenance.

Ce dispositif est éligible à différentes subventions.

M. DELAUNAY précise qu'il faut s'assurer que les conditions d'accès au fonds vert soient en adéquation avec une éventuelle publicité des commerçants.

Mme BEREST précise que la DETR a déjà été demandée cette année, et qu'il faut peut-être réserver cette demande de subvention à des gros projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le maire à solliciter, dans le cadre de l'acquisition d'un panneau d'informations lumineux, des subventions à :

- l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL
- la Communauté de communes au titre d'un fonds de concours
- le Département
- la Région Bretagne

DIT que ce sujet sera rediscuté lors d'un prochain conseil municipal, M. Gollandeau proposant d'obtenir des informations plus précises sur le coût et le financement de cette acquisition

M. GOLLANDEAU ajoute que le tarif pourrait être négocié dans la mesure où la commune serait une « commune pilote » dans la région.

9. Budget commune : décision modificative

M. le maire propose de prévoir une décision modificative pour intégrer la dépense d'un panneau lumineux au budget. Pour cela, il propose de retirer des crédits aux travaux voirie et précisément les travaux au Bied.

M. Delaunay explique pourquoi ces travaux au Bied avaient été inscrits au Budget Primitif 2026 : la route est creusée, malgré les différentes interventions du service technique pour le rebouchage des trous. L'état vétuste de cette route pose problème à partir du pont, et les véhicules lourds, pour éviter les trous, rasant les maisons. C'est pourquoi il avait été demandé un devis à l'entreprise Even pour résoudre ce problème.

Suite à ces explications, M. Gollandeau précise qu'il convient de déterminer l'urgence de ces travaux.

Aussi, le conseil décide d'ajourner la délibération concernant cette décision modificative.

10. Questions diverses

➤ **Marchés** : Mme Munier donne des précisions sur les marchés :

- Marché de Pâques aura lieu le 06 avril de 10h00 à 18h00
- Les marchés d'été auront lieu du 02 juillet au 27 août 2026 de 17h00 à 22h00

Elle précise que les routes seront fermées à la circulation au niveau des commerçants pour y disposer des tables.

M. Delaunay pose la question de l'accessibilité du train marin et précise que le SDIS, pour des raisons de sécurité, avait refusé que les 2 accès soient fermés.

M. Le Grand va se renseigner près du SDIS afin d'établir un plan de circulation avec passage restreint.

Mme Munier regrette ne pas avoir eu accès au contrat type réalisé entre la mairie et les commerçants.

Mme Gest précise que le contrat vierge est pourtant enregistré et disponible à l'accueil, tout comme les commandes d'affiches.

- **Conseil Municipal des Jeunes** : Mme Munier informe qu'elle souhaite mettre en place, avec M. Derrien, un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Une 1^{ère} réunion d'information est prévue le 19 avril 2026. Des flyers ont été distribués aux jeunes de la commune et une rencontre avec les élèves de la classe de Mme Leray a eu lieu.
- **Culture** : Mme Geffrelot informe le conseil qu'un Concert baroque va avoir lieu à l'église le 18 avril 2026 à 18h30. Elle précise qu'elle pense organiser un événement culturel mensuellement.
- M. Gollandeau informe le conseil qu'il serait judicieux d'effectuer un audit énergétique des bâtiments communaux. M. Delaunay précise qu'un audit a déjà été réalisé à l'école, et que la coupole présente des infiltrations.
- M. Le Grand informe que son équipe souhaite s'approprier l'étage de la mairie en y installant les bureaux du maire et des adjoints.
- Le maire annonce :
 - la mise en place de permanences d'élus le samedi de 9h à 12h
 - la création d'adresses mail pour les élus avec l'extension « Cherrueix.fr »
 - un chantier citoyen de nettoyage du cimetière le 2 avril (prévision de la présence d'environ 10 personnes)
- **Marchés** : Mme Munier informe que 60 exposants sont attendus au marché de Pâques et annonce la création d'une nouvelle page Facebook sur les marchés de Cherrueix. Mme Gest informe qu'elle a prévenu l'ensemble des exposants habituels que le marché de Pâques était reconduit par la nouvelle équipe municipale, qu'ils devaient s'adresser à la mairie, et transmis le lien de la nouvelle page Facebook quand elle a fermé l'ancienne page.
- **Urbanisme** : M. le maire informe le conseil municipal qu'il a dressé un procès-verbal pour travaux sans autorisation et pris un arrêté de cessation de travaux.
- **Travaux rue Saint-Pierre** : M. Gollandeau a pris rendez-vous avec le cabinet ATEC OUEST pour connaître les projets que ce dernier avait présenté pour l'aménagement du Lotissement Saint-Pierre. Mme Berest précise que Atec Ouest avait présenté un projet d'aménagement, qu'il n'avait rien été décidé concernant ces travaux, que l'équipe n'en était qu'aux prémices.
- **Diagnostic de l'église** : M. Gollandeau informe qu'il va prendre contact avec M. Cheviré concernant ce dossier afin de prendre une décision sur le cabinet à retenir, et de lui demander si des subventions supplémentaires peuvent être mobilisées. M. Delaunay évoque l'idée du classement de l'église.
- M. Delaunay informe qu'il accompagnait l'entreprise Farago tous les 6 mois à l'église pour la dératisation. M. Lambert prendra le relais.
- Mme Berest demande s'il est envisagé de rouvrir à la circulation la rue de l'Académie à l'endroit de la maison qui a pris feu. M. Le Grand lui répond qu'il attend le passage d'un expert béton pour vérifier la solidité de la maison. La déviation devra être signalée plus en amont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

La Secrétaire de séance

Mme GEST Céline



Le Maire,

M. Frédéric LE GRAND



INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026

N° ordre	Objet	Pages
2026-021	Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et composition	2
2026-022	Création commissions municipales et désignation des membres	2-3-4
2026-023	Désignation d'un représentant communal candidat pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne	5
2026-024	Désignation d'un représentant communal pour le Syndicat Départemental d'Energie 35	5-6
2026-025	Désignation d'un représentant communal pour le Syndicat des Eaux de Beaufort	7
2026-026	Désignation délégués au CNAS	7
2026-027	Acquisition d'un panneau d'informations lumineux : demandes de subventions	8

